

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 70000080, 70000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

Nom commercial : JM EPDM Tape Primer - SKUs 70000080, 70000081

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108  
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1 303-978-2000 8 h à 17 h, L à V

Numéro de téléphone en cas  
d'urgence : 1-800-424-9300 (Chemtrec, en anglais)

Préparé par : productsafety@jm.com

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 2

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un  
organe cible précis -  
exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)Toxicité systémique sur un  
organe cible précis -  
exposition répétée  
(Inhalation) : Catégorie 1 (Système nerveux)Toxicité systémique sur un  
organe cible précis -  
exposition répétée : Catégorie 2 (Système auditif)Toxicité systémique sur un  
organe cible précis -  
exposition répétée : Catégorie 2 (Organes sensoriels)**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 70000080, 70000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

Déclarations sur les risques : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H372 Risque avéré d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système auditif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.  
P242 Seulement utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Éteindre avec du sable, de la poudre sèche ou de la mousse à l'épreuve de l'alcool.

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 7000080, 7000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

S43 En cas d'incendie, utiliser du sable, un produit chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Entreposage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Liquide inflammable accumulateur d'électricité statique.

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**
**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
toluène	108-88-3	>= 50 - < 70
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	64742-89-8	>= 10 - < 20
n-hexane	110-54-3	>= 10 - < 20
xylène	1330-20-7	>= 1 - < 5
3-méthylpentane	96-14-0	>= 1 - < 5
éthylbenzène	100-41-4	>= 1 - < 5

**SECTION 4. PREMIERS SOINS**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
 Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.  
 Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.  
 S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.  
 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Retirez les lentilles de contact.  
 Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
 Protéger l'oeil intact.  
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 7000080, 7000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
NE PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Rougeur  
Troubles gastriques/intestinaux  
Irritation  
malaise dans la poitrine  
Essoufflement  
Activité cardiaque irrégulière  
Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration).  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.  
Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
Risque avéré d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.  
Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : oxydes de carbone  
Composés de brome
- Méthodes spécifiques d'extinction : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 7000080, 7000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

fermées.

Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'allumage. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous une hotte d'évacuation. Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 7000080, 7000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

sous pression.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage : Défense de fumer.  
 sures : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

**SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**
**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
toluène	108-88-3	TWA	20 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm 375 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		ST	150 ppm 560 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		TWA	200 ppm	OSHA
		CEIL	300 ppm	OSHA
		Peak	500 ppm (10 minutes)	OSHA
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	64742-89-8	TWA	500 ppm 2,000 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
n-hexane	110-54-3	TWA	50 ppm	ACGIH
		TWA	50 ppm 180 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		TWA	500 ppm 1,800 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
		TWA	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
		TWA	100 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH
3-méthylpentane	96-14-0	TWA	500 ppm	ACGIH
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm 350 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		C	510 ppm 1,800 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
éthylbenzène	100-41-4	TWA	20 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm 435 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		ST	125 ppm 545 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		TWA	100 ppm	OSHA

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 7000080, 7000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

			435 mg/m <sup>3</sup>	
noir de carbone	1333-86-4	TWA	3.5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
		TWA	3.5 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		TWA	3.5 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
		TWA	0.1 mg/m <sup>3</sup> (PAHs)	NIOSH REL
		TWA (Fraction inhalable)	3 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH

**Mesures d'ordre technique** : ventilation efficace dans toutes les zones de traitement

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains

Matériau

: Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques

: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux

: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

: Portez au besoin :  
 Vêtements étanches  
 Vêtements résistant au feu  
 Chaussures de sécurité  
 Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène

: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
 Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.  
 Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

**SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : noir

Odeur : type hydrocarbure

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 70000080, 70000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 64 °C (1,013.3 hPa)
Point d'éclair	: -18 °C évalué
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: env. 7 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: env. 1.27 %(V)
Pression de vapeur	: env. 59 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: $\geq 0.824$ g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.



**JM EPDM Tape Primer - SKUs 70000080, 70000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	:	Acides Bases Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aldéhydes oxydes de carbone Hydrocarbures Substances organiques

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë : 18767 ppm Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: gaz Méthode: Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

**Toxicité aiguë****Composants:****toluène:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 orale (Rat, mâle): 5,580 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): 28.1 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Lapin): > 12,267 mg/kg

**Toxicité aiguë****solvant naphta aliphatique léger (pétrole):**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 8,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): 3400 ppm Durée d'exposition: 4 h
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat): > 4,000 mg/kg

**Toxicité aiguë****n-hexane:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 25,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): 48000 ppm

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 7000080, 7000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): &gt; 1,300 mg/kg

**Toxicité aiguë****xylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): &gt; 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 11 mg/l  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë**Toxicité aiguë****3-méthylpentane:**

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): 3,200 mg/kg

**Toxicité aiguë****éthylbenzène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4000 ppm  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 17,800 mg/kg

**Corrosion et/ou irritation de la peau****Produit:**

Résultat: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

**Corrosion et/ou irritation de la peau****Composants:****toluène:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour la peau.

**Corrosion et/ou irritation de la peau****n-hexane:**

Résultat: Irritation de la peau

**Corrosion et/ou irritation de la peau****xylène:**

Évaluation: Irritant pour la peau.

Résultat: Irritant pour la peau.

**Corrosion et/ou irritation de la peau****3-méthylpentane:**

Évaluation: Irritant pour la peau.

Résultat: Irritant pour la peau.

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 7000080, 7000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

**Lésion/irritation grave des yeux****Produit:**

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau., Provoque une sévère irritation des yeux.

**Lésion/irritation grave des yeux****Composants:****toluène:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

Durée d'exposition: 24 h

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire****Produit:**

Voies d'exposition: Dermale

Remarques: Non classifié à cause de données insuffisantes.

Voies d'exposition: Inhalation

Remarques: Non classifié à cause de données insuffisantes.

**Mutagenécité de la cellule germinale****Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Non classifié à cause de données insuffisantes.

**Mutagenécité de la cellule germinale****Composants:****solvant naphta aliphatique léger (pétrole):**

Mutagenécité de la cellule germinale- Évaluation : Les tests in vivo ont montré des effets mutagènes

**Cancérogénécité****Composants:****solvant naphta aliphatique léger (pétrole):**

Cancérogénécité - Évaluation : Potentiellement cancérogène pour l'homme

**Cancérogénécité****éthylbenzène:**

Cancérogénécité - Évaluation : Preuve limitée de cancérogénécité lors d'études auprès des humains

**IARC**

Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme

éthylbenzène

100-41-4

noir de carbone

1333-86-4

**ACGIH**

Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est inconnue chez les humains

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 7000080, 7000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

éthylbenzène	100-41-4
noir de carbone	1333-86-4

**OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA (Administration de la sécurité et santé au travail - Etats-Unis).

**NTP**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

**Toxicité pour la reproduction****Composants:****toluène:**

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus., Une certaine évidence  
- Évaluation d'effets néfastes sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

**Toxicité pour la reproduction****n-hexane:**

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité.  
- Évaluation

**STOT - exposition unique****Produit:**

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**STOT - exposition unique****Composants:****toluène:**

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**STOT - exposition unique****n-hexane:**

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**STOT - exposition unique****3-méthylpentane:**

Évaluation: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

**STOT - exposition répétée****Produit:**

Évaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée., Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 70000080, 70000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

**STOT - exposition répétée****Composants:****toluène:**

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**STOT - exposition répétée****n-hexane:**

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**STOT - exposition répétée****éthylbenzène:**

Organes cibles: Organes sensoriels

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité par aspiration****Produit:**

Non classifié à cause de données insuffisantes.

**Composants:****toluène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**solvant naphta aliphatique léger (pétrole):**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**n-hexane:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**3-méthylpentane:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Évaluation de l'exposition humaine****Composants:****toluène:**

Contact avec la peau:

Remarques:

Le contact prolongé avec la peau peut enlever la graisse de la peau et provoquer une dermatose.

**n-hexane:**

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

**éthylbenzène:**

Contact avec la peau:

Remarques:

Le contact prolongé avec la peau peut

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 70000080, 70000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

enlever la graisse de la peau et provoquer une dermatose.

**Autres informations****Produit:**

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**Potentiel bioaccumulatif****Composants:****toluène:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: 2.7

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 70000080, 70000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
 Éliminer comme produit non utilisé.  
 Ne pas réutiliser des récipients vides.  
 Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**Réglementations pour le transport international**

Département des Transports des Etats-Unis: UN 1133, Adhésifs, 3, II.

QUANTITÉ LIMITÉE si expédié dans des emballages intérieurs ne dépassant pas 1,0 L (0,3 gallons) de capacité nette, emballés dans un emballage extérieur solide.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**
**Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.  
 Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

**EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**
**CERCLA Quantité à déclarer**

Composants	No. CAS	RQ du constituant (lbs)	RQ du produit calculé (lbs)
toluène	108-88-3	1000	2000
toluène	108-88-3	100	2000

**Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

**SARA 311/312 Dangers** : Risque aigu pour la santé  
 Risque chronique pour la santé  
 Risque d'incendie

**SARA 302** : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

**SARA 313** : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

toluène	108-88-3
n-hexane	110-54-3
xylène	1330-20-7
éthylbenzène	100-41-4

**JM EPDM Tape Primer - SKUs 7000080, 7000081**

Version 1.1

Date de révision 12/27/2017

Date d'impression 12/27/2017

**Loi sur la qualité de l'air**

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis:

toluène	108-88-3
n-hexane	110-54-3
xylène	1330-20-7
éthylbenzène	100-41-4

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

toluène	108-88-3
xylène	1330-20-7
éthylbenzène	100-41-4

**US. Loi d'Application Californienne pour une utilisation Sûre des Toxiques et de l'Eau Potable (Proposition 65)**

ATTENTION! Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer le cancer.

éthylbenzène	100-41-4
noir de carbone	1333-86-4
benzène	71-43-2
naphtalène	91-20-3

ATTENTION: Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.

toluène	108-88-3
benzène	71-43-2
n-hexane	110-54-3

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Autres informations**

Date de révision : 12/27/2017

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.